

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.045

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995

6 Mai 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjointes

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, ALONSO, LACOTTE, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 31
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 23

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion de la Ville de ROYAN au Syndicat Mixte pour le Développement, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de ROCHEFORT / SAINT-AGNANT

VOTE : Adopté à l'unanimité

Le Syndicat Mixte pour la Construction de l'Aéroport de ROCHEFORT / SAINT-AGNANT a été créé par autorisation ministérielle du 24 Novembre 1975.

Il s'avère indispensable pour permettre la poursuite de la démarche de développement touristique et économique menée par les différents responsables des Collectivités Territoriales et faire face à l'enjeu du maintien et du développement d'une activité civile et militaire sur la plate-forme aéroportuaire, d'élargir les compétences de ce Syndicat à l'exploitation du site.

Pour ce faire, une modification des statuts du Syndicat Mixte de 1975 permettrait sa transformation en Syndicat Mixte pour le Développement, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de ROCHEFORT / SAINT-AGNANT.

Il est proposé à la Ville de ROYAN d'adhérer à ce nouveau Syndicat.

La Ville de ROYAN serait représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués.

Sa quote-part aux charges financières serait de 5 %, ce qui représenterait pour 1995 une contribution de l'ordre de 70.000 francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'adhérer au Syndicat Mixte pour le Développement, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de ROCHEFORT / SAINT-AGNANT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 29 Mai 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS